

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_053-DE
		8.4
		Amenagement du territoire

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Proposition de prorogation de la convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Lectoure a été retenue pour faire partie du programme « petites villes de demain » réservé aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des charges de centralité dans leur bassin de vie.

Celui-ci permet :

- l'apport de compétences par le cofinancement du projet,
- l'accès à un réseau favorisant le partage de bonnes pratiques,
- des financements ciblés en fonction des projets.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_053-DE

S²LO

Aussi, par délibération en date du 23 mars 2021, le conseil municipal a validé le principe de s'engager dans une contractualisation « petites villes de demain » avec différents partenaires dont les financeurs potentiels (Etat, Région...).

Puis, par délibération en date du 28 novembre 2022, il a été décidé d'approuver ce programme avec pour objectif de concrétiser le projet de territoire, préciser les fiches actions susceptibles d'être co-financées et de définir le périmètre ORT (opération de revitalisation du Territoire), qui facilite l'accès à des dispositifs fiscaux (Anah, Denormandie...).

Aujourd'hui, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de proroger la convention cadre PVD au 31 décembre 2026, et le volet ORT jusqu'au 31 décembre 2027, par avenant annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de valider la prorogation de la convention cadre PVD jusqu'au 31 décembre 2026,
- de valider la prorogation du volet ORT jusqu'au 31 décembre 2027,
- d'autoriser Madame Valérie Manissol, en sa qualité de 1^{ère} adjointe au Maire, à signer ledit avenant tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026